



**LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
DE BRETAGNE**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1,
Vu le décret n°2018-105 modifié du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ENSA,
Vu la délibération du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 16 décembre 2024 portant sur la mise en place de comités de sélection et sur le nombre de membres par comités,
Vu la délibération du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 13 janvier 2025 fixant la composition nominative des comités de sélection,
Vu le règlement intérieur du comité de sélection pour le poste de Professeur du champ disciplinaire Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA),

ARRETE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Professeur dans la discipline STA est fixée à 8 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Professeur dans la discipline STA est fixée comme suit :

ENSA BRETAGNE	
Références des fiches de poste : 2024-1775808	
Discipline : STA	

Membres appartenant à l'établissement					
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Discipline
1	Mr	ONANER	Can	PROF	TPCAU
2	Mr	SOTINEL	Frédéric	PROF	ATR
3	Mr	CAMUS	Christophe	PROF	SHS
Membres extérieurs à l'établissement					
4	Mme	REGNAULT	Cécile	PROF	STA-CIMA
5	Mr	WEILL	Jean-Marc	PROF	STA-CIMA

6	Mr	BELMAAZIZ	Mohamed	PROF	STA-CIMA
7	Mr	DEVILLERS	Philippe	PROF	STA-CIMA
8	Mr	PAULI	Nicolas	PROF	STA-CIMA

Article 3 : Monsieur Can ONANER, Professeur, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

Article 4 : Madame Cécile REGNAULT, Professeure, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

Article 5 : Le comité de sélection fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2025, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 6 : Les services administratifs de l'ENSA Bretagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 15 janvier 2025

Le Directeur,

Didier BRIAND

